Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20260702-060-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2026

Mairie de Poggio di Nazza
Haute Corse

Merria di u Poghju di Nazza
Corsica Suprana

DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2026

Décision n° 07/2026

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22, et L 2122-23
- Vu la délibération du 21/03/2026, visée par le contrôle de légalité le 25/03/2026, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Vu la délibération du 05/06/2026, visée par le contrôle de légalité le 09/06/2026 portant sur le remplacement des agents indisponibles ;
- Vu les demandes de congé annuel de Mme SANTONI et Mme GAMBOTTI,
- Considérant l'expérience de M SANTELLI Marcu Andria sur les deux postes concernés,

-

-

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer contrat à durée déterminée du 6 juillet au 21 août 2026 inclus an avec M SANTELLI Marcu-Andria pour 28h de service hebdomadaire.

Poggio-di-Nazza le 02/07/2026

MAIRIE DE POGGIO-DI-NAZZA R.F.

adresse / adirizzu :Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA
Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 mairie.poggio-di-nazza@orange.fr
www.upoghjudinazza.corsica